



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 38/22

Objet

Approbation du Compte Administratif 2021

Secrétaire de séance

Stéphane CHAMPANHET

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Conseil Communautaire
23 juin 2022
Authume - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 58
Nombre de procurations : 16
Nombre de votants : 73
Date de la convocation : 17 juin 2022
Date de publication : 1^{er} juillet 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.L Bonin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, N. Gomet, B. Guerrin suppléé par P. Ponnard, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à J.B Gagnoux, M. Berthaud à C. Bourgeois-République, C. Demortier à J.P Lefèvre, F. Dray à J.P Fichère, D. Germond à P. Jaboviste, I. Girod à J.P Cuinet, J. Gruet à I. Delaine, L. Jarrot-Mermet à N. Herrmann, M. Mbitel à J. Péchinot, M. Mirat à N. Jeannet, C. Nonnotte-Bouton à S. Marchand, H. Prat à N. Gomet, J.M Rebillard à S. Champanhet, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à A. Douzenel, P. Viverge à A. Hamdaoui.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, O. Gruet, C. Jeanneaux, O. Lacroix, C. Mathez, A. Mathiot, E. Saget, P. Verne.

La présidence de séance est donnée à Monsieur Dominique MICHAUD.

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, prend connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2021, lequel peut se résumer comme suit :

EXERCICE 2021	REALISES		RESTES A REALISER		RESULTAT DE CLOTURE
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
BUDGET PRINCIPAL					
Recettes	45 750 665,30	14 222 840,56		3 811 541,85	
Dépenses	44 380 187,52	15 652 074,06		7 035 927,36	
Déficit reporté					
Excédent reporté	3 853 183,41	2 933 704,67			
Déficit ou excédent	5 223 661,19	1 504 471,17	0,00	-3 224 385,51	3 503 746,85
BUDGET ANNEXE ZAE					
Recettes	2 824 667,24	2 740 073,09			
Dépenses	2 930 850,02	2 727 499,59			
Déficit reporté		-1 427 412,03			
Excédent reporté					
Déficit ou excédent	-106 182,78	-1 414 838,53	0,00	0,00	-1 521 021,31
BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
Recettes	4 820 459,55	75 623,53			
Dépenses	4 820 459,55	12 974,11		11 701,79	
Déficit reporté		-26 755,69			
Excédent reporté					
Déficit ou excédent	0,00	35 893,73	0,00	-11 701,79	24 191,94
BUDGET ANNEXE ASST AFFERMAGE					
Recettes	960 209,28	1 179 699,56		76 000,00	
Dépenses	612 852,57	1 205 432,93		34 580,22	
Déficit reporté		-174 751,27			
Excédent reporté					
Déficit ou excédent	347 356,71	-200 484,64	0,00	41 419,78	188 291,85
BUDGET ANNEXE ASST REGIE					
Recettes	1 102 309,49	1 447 100,27		100 000,00	
Dépenses	1 607 848,15	1 661 311,03		77 557,55	
Déficit reporté	-114 957,16				
Excédent reporté		157 674,88			
Déficit ou excédent	-620 495,82	-56 535,88	0,00	22 442,45	-654 589,25
Résultats de l'exercice (avant reports)	4 844 339,30	-131 494,15	0,00	-3 172 225,07	1 540 620,08
soit excédent (déficit)	4 712 845,15				
reports (solde)	0,00	-3 172 225,07			
Résultats de l'exercice (après reports)	4 844 339,30	-3 303 719,22			
Résultat de clôture	1 540 620,08				

Il convient de rappeler que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été retenue pour expérimenter le Compte Financier Unique - CFU.

Le CFU est régi par le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 qui dispose que le « *compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ».

D'autre part, seuls les budgets régis par la norme comptable M57 sont concernés par le CFU pour les comptes de l'exercice 2021, les autres nomenclatures (notamment M4) étant concernées à compter de l'arrêté des comptes 2022.

Le tableau ci-dessous récapitule ces changements pour chacun des budgets de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole :

Budget	Norme comptable	Modalités d'arrêté des comptes 2021		
		Compte Administratif	Compte de Gestion	Compte Financier Unique (CFU)
Budget Principal	M57			x
BA ZAE	M57			x
BA Transports	M43	x	x	
BA Assainissement Affermage	M49	x	x	
BA Assainissement Régie	M49	x	x	

Par conséquent, la présente délibération ne concerne que les budgets annexes suivants :

- Budget Annexe Transports,
- Budget Annexe Assainissement Affermage,
- Budget Annexe Assainissement Régie.

Néanmoins, par souci de cohérence et de transparence, le document de présentation des comptes 2021 annexé à la présente délibération reprend l'ensemble des informations budgétaires et comptables relatives à l'ensemble des budgets de la collectivité.

Vu l'avis favorable de la Commission « Affaires Générales » du 15 juin 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Président ayant quitté la salle avant le vote du Compte Administratif :

- **CONSTATE**, pour ces budgets annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Authume,
Le 23 juin 2022,
Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-président en charge de
l'aménagement et de l'urbanisme,
Dominique MICHAUD,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole



Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20220623-3822-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022